

AU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE, DIVISION DE _____
COMTÉ DE _____

Ordonnance de protection

Conformément à R.C. 3113.31(F)(3), la présente ordonnance est indexée au

ORGANISME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS AUQUEL ELLE EST INDEXÉE

()

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

N° de dossier

Juge/magistrat _____

État

OHIO

ORDONNANCE CIVILE DE PROTECTION D'UN MINEUR DANS LE CADRE DE VIOLENCE FAMILIALE AUDIENCE COMPLÈTE (R.C. 3113.31)

ORDONNANCE CIVILE DE PROTECTION D'UN MINEUR PAR ACCORD CONSENSUEL DANS LE CADRE DE VIOLENCE FAMILIALE (R.C. 3113.31)

DEMANDEUR :

Prénom Initiale du deuxième prénom Nom

contre

PERSONNE(S) PROTÉGÉE(S) PAR LA PRÉSENTE ORDONNANCE :

Demandeur: _____ Date de naissance : _____

Membres de la famille ou du foyer du demandeur :
(formulaires complémentaires joints)

_____ Date de naissance : _____
_____ Date de naissance : _____
_____ Date de naissance : _____
_____ Date de naissance : _____

DÉFENDEUR :

Prénom Initiale du deuxième prénom Nom

Caractéristiques distinctives : _____

IDENTIFIANTS DU DÉFENDEUR

SEXE	RACE	TAILLE	POIDS
YEUX	CHEVEUX	DATE DE NAISSANCE	
N° DU PERMIS DE CONDUIRE	DATE D'EXPIRATION	ÉTAT	

(Violence Against Women Act (loi sur la violence envers les femmes), 18 U.S.C. 2265, Déclaration fédérale en toute bonne foi et tout honneur : il n'est pas obligatoire de faire enregistrer cette ordonnance pour la faire appliquer.)

LE TRIBUNAL CONSTATE QUE :

Il est compétent vis-à-vis des parties et de l'affaire concernée, que le défendeur recevra un préavis raisonnable et aura l'occasion d'être entendu dans le délai prévu par la loi de l'Ohio. **Les conclusions complémentaires de la présente ordonnance sont exposées ci-dessous.**

LE TRIBUNAL ORDONNE QUE :

Le défendeur suscité(e) soit empêché(e) de commettre des actes de maltraitance ou des menaces de maltraitance à l'égard du demandeur ou d'autres personnes protégées, citées dans la présente ordonnance. Les conditions complémentaires de la présente ordonnance sont exposées ci-dessous.

Les conditions énoncées dans la présente ordonnance seront effectives jusqu'au

_____ / _____ / _____

DATE FIXE – AU PLUS TARD LE JOUR DES 19 ANS DU DÉFENDEUR

Le défendeur aura 19 ans le

_____ / _____ / _____

MISE EN GARDE DU DÉFENDEUR : voir la page de mise en garde jointe en première page de la présente ordonnance.

Cette procédure émane d'une audience du _____ / _____ / _____ devant le tribunal et l'ordonnance *ex parte* a été déposée le _____ / _____ / _____. Les personnes suivantes étaient présentes :

Le tribunal a tiré les conclusions de fait suivantes :

Le tribunal estime par une prépondérance de preuve que 1) le demandeur et/ou la famille du demandeur ou les membres du foyer du demandeur risquent d'être ou ont été victimes de violence familiale ou d'infractions de nature sexuelle, selon la définition du R.C. 3113.31(A), commises par le défendeur ; et 2) que les ordonnances suivantes sont équitables, justes et nécessaires afin de protéger contre des actes de violence les personnes citées dans la présente ordonnance.

Les parties conviennent de renoncer à leurs droits de préavis et d'audience. Par conséquent, le tribunal approuve l'Ordonnance de protection d'un mineur par accord consensuel dans le cadre de violence familiale, conformément à R.C. 3113.31(E)(1).

IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE MALTRAITER, porter préjudice, tenter de porter préjudice, menacer, suivre, traquer, harceler, forcer à avoir des relations sexuelles ou commettre des infractions de nature sexuelle à l'égard des personnes protégées citées dans la présente ordonnance.
[NCIC 01 et 02]

TOUTES LES DISPOSITIONS COCHÉES CI-DESSOUS CONCERNENT ÉGALEMENT LE DÉFENDEUR

1. **LE DÉFENDEUR DEVRA QUITTER IMMÉDIATEMENT** la résidence à l'adresse suivante :

2. **LE DÉFENDEUR EST MINEUR(E) ET RÉSIDERA** à l'adresse suivante jusqu'à indication contraire du tribunal :

3. **IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE PORTER ATTEINTE AU DROIT DES PERSONNES PROTÉGÉES** d'occuper la résidence, y compris mais sans exclusivité toutefois, l'annulation des services publics ou de l'assurance, ou l'interruption du service de téléphone, la livraison de courrier postal ou la livraison de tout autre document ou article. [NCIC 03]

4. **IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE PÉNÉTRER** dans les lieux précisés dans la présente ordonnance, y compris les bâtiments, terrains et places de stationnement en ces lieux, sauf indication contraire spécifique. [NCIC 04]

Résidence :

Établissement scolaire :

dossier _____

Entreprise ou lieu de travail :

Autre :

5. LE DÉFENDEUR DEVRA SE TENIR ÉLOIGNÉ(E) DES personnes protégées, citées dans la présente ordonnance, ou citées ci-dessous [NCIC 04] :

6. IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE RETIRER, ENDOMMAGER, DISSIMULER OU ÉLIMINER DES BIENS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES
dont les personnes protégées, citées dans la présente ordonnance, sont propriétaires ou qu'elles ont en leur possession.

7. IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE TENTER DE CONTACTER OU D'AVOIR DES CONTACTS QUELCONQUES avec les personnes protégées, citées dans la présente ordonnance. Le contact comprend, sans exclusivité toutefois, les appels téléphoniques sur un téléphone fixe, sans fil ou portable, les SMS, la messagerie instantanée, les télécopies, les courriels, les messages vocaux, un service de livraison, les réseaux sociaux, la correspondance manuscrite, un blog, les communications électroniques ou les communications par d'autres moyens, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers et comme suit : [NCIC 05]

8. IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE PERMETTRE OU D'ENCOURAGER TOUTE AUTRE PERSONNE à commettre des actes interdits par cette ordonnance.

9. LE DÉFENDEUR EST AUTORISÉ(E) À ENTRER EN CONTACT avec les personnes protégées dans les conditions suivantes :

10. LE DÉFENDEUR EST AUTORISÉ(E) À RÉCUPÉRER DES VÊTEMENTS et des effets personnels à la résidence suscitée exclusivement s'il (si elle) est accompagné(e)

d'un agent de l'ordre public en uniforme ou _____

_____ jours à compter du dépôt de la présente ordonnance. Il (elle) pourra

sous _____

prendre des dispositions en contactant : _____

11. **LE DEFENDEUR DEVRA REMETTRE IMMEDIATEMENT** aux agents responsables de l'application des lois ou

les effets personnels suivants :

12. **LE DÉFENDEUR DEVRA SUIVRE LE PROGRAMME DE SUIVI ET DE CONSEILS :**

Le défendeur devra contacter ce _____ jours à compter de la réception de la présente ordonnance et

fixer immédiatement un premier rendez-vous. Le programme devra fournir au tribunal un avis écrit quand le défendeur se sera présenté(e) à son premier rendez-vous, si le défendeur ne s'est pas présenté(e) ou a été renvoyé(e) et quand le défendeur aura terminé le programme. Le défendeur devra signer toutes les renonciations nécessaires qui permettront au tribunal de recevoir des renseignements issus du programme.

Le défendeur est cité(e) à comparaître devant le juge/magistrat

le _____ / _____ / _____ à _____ afin

d'évaluer si le défendeur respecte cette ordonnance. Mise en garde du défendeur : si vous ne vous présentez pas au programme suscité, vous pourriez être déclaré(e) coupable d'outrage à magistrat.

13. **IL EST INTERDIT AU DÉFENDEUR DE POSSÉDER, UTILISER, PORTER OU OBTENIR UNE ARME MEURTRIÈRE** tant que la présente ordonnance restera en vigueur.

14. **EN OUTRE, IL EST ORDONNÉ QUE :** [NCIC 08]

15. **EN OUTRE, IL EST ORDONNÉ** qu'une copie de la requête et une copie de la présente ordonnance soient remises au défendeur, au parent, tuteur ou représentant légal du défendeur conformément à Civ.R. 65.1. Le dépôt, la délivrance, l'enregistrement la modification, l'application, le rejet, le retrait ou la signification de la présente ordonnance devra être gratuit.

16. **TOUTES LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE DEMEURERONT PLEINEMENT EN VIGUEUR JUSQU'AU _____ / _____ / _____**

OU JUSQU'AU 19 ANS DU DÉFENDEUR (DE LA DÉFENDERESSE).

Jusqu'à la signification de la présente ordonnance au défendeur (à la défenderesse) conformément à Civ. R. 65.1, l'ordonnance civile de protection *ex parte* restera en vigueur.

17. **LE TRIBUNAL EFFACERA CE DOSSIER LE JOUR DES 19 ANS DU DÉFENDEUR**, sauf décision contraire du tribunal.

18. **LE DÉFENDEUR AURA 19 ans le :** _____ / _____ / _____.

19. **SI L'AUDIENCE COMPLETE A ETE RENVOYEE DEVANT UN MAGISTRAT**, le tribunal a étudié la procédure d'octroi de la présente ordonnance par le magistrat et n'a constaté aucune erreur de droit ou autre défaut manifeste au vu des motifs de l'ordonnance. Par conséquent, le tribunal adopte l'octroi de la présente ordonnance par le magistrat.

dossier _____

AINSI FAIT ET JUGÉ.

MAGISTRAT

JUGE

AVIS AUX DÉFENDEUR, PARENTS, TUTEUR OU REPRÉSENTANT LÉGAL

LES PERSONNES PROTÉGÉES PAR LA PRÉSENTE ORDONNANCE NE SONT PAS AUTORISÉES À VOUS DONNER L'AUTORISATION LÉGALE DE LA MODIFIER OU D'Y CONTREVENIR. SI VOUS CONTREVEENEZ À L'UNE QUELCONQUE DES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE, MÊME AVEC L'AUTORISATION DE LA PERSONNE PROTÉGÉE, VOUS POURRIEZ ÊTRE ARRÊTÉ(E). SEUL LE TRIBUNAL PEUT MODIFIER LA PRÉSENTE ORDONNANCE. VOUS AGIREZ À VOS RISQUES ET PÉRILS EN NE TENANT PAS COMPTE DE CETTE MISE EN GARDE.

J'ai lu le présent accord consensuel et j'accepte ses conditions.

J'ai lu le présent accord consensuel et j'accepte ses conditions.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

SIGNATURE DU DÉFENDEUR

Adresse du demandeur

Adresse du défendeur

Signature de l'avocat du demandeur

Signature de l'avocat du défendeur

Adresse de l'avocat du demandeur

Adresse de l'avocat du défendeur

**AVIS DE DERNIÈRE ORDONNANCE
SUSCEPTIBLE D'APPEL**

Des copies de la présente ordonnance, qui est la dernière susceptible d'appel, ont été envoyées par courrier postal ordinaire des États-Unis, pour signification aux parties, conformément à Civ.R. 65.1(C)(3) à la date suivante :

/ / .

AU GREFFIER

**DES COPIES DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE
SERONT REMISES À :**

- Demandeur Avocat du demandeur
- Parent 1 du demandeur : _____
- Parent 2 du demandeur : _____
- Tuteur ou représentant légal du demandeur : _____
- Défendeur
- Parent 1 du défendeur : _____
- Parent 2 du défendeur : _____
- Tuteur ou représentant légal du défendeur : _____
- Commissariat de police du lieu de résidence du demandeur : _____
- Commissariat de police du lieu de résidence du défendeur : _____
- Bureau du Sheriff : _____
- Établissement scolaire : _____
- Commissariat de police du lieu d'implantation de l'établissement scolaire : _____
- CSEA
: _____
- Autre : _____